

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



ND: 25535

Déclaration de Maladie : N° P19-0017543

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2460 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DAVALI HASSAN

Date de naissance : 19.50

Adresse :

HABITATION

Tél. :

06 68 59 22 93

Total des frais engagés : 244,90 + 90,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR JAMIL Aicha
Médecine Générale (9428)
46, Rue Ahmed Sebagh - Casa

Date de consultation :

24 / 02 / 2020 03 15

Nom et prénom du malade :

DAVALI NAJIA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

D.N.I.D + HTA + Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° P19-0017543

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24.02.2020	C		200,00	<i>Médecin Généraliste (0228105228702315) Rue Ahmed Sébagh Casablanca</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DE CASABLANCA 60, Bd El Moutaha Casablanca Tél. 05 22 80 09 70</i>	24.02.2020	844,90

I.N.P.E.
092017300

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

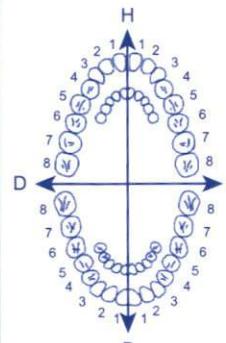
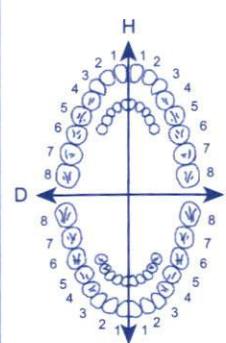
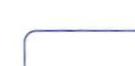
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	
	D 00000000			
				
				Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur JAMIL Aïcha

MEDECINE GENERALE

46, Av. Ahmed Sebagh

Tél. : 05 22.81.03.15 - Casablanca



الدكتورة جميل عائشة

الطب العام

46، زنقة أحمد الصباغ

الهاتف : 05.22.81.03.15 - البيضاء

Casablanca, le : 24-02-2020 الدار البيضاء، في :
JAVAH NASSIA

78,20x4

+ Dianicron 60 (460mg AN)



LOT: 212
PER: AUT 2022
PPV: 80 DH 00

28 Comprimés p

2 Cp le mat au repas

80,20x4

- Anpuls 50 (460mg)

1 Cp 1/2 apres repas



LOT: 218
PER: OCT 2022
PPV: 80 DH 00

28 Comprimés pell

16,10

- Floxa 500



3/2 apres repas

13,80

- Ponader rel'acpt collordal.



79,90

1 app x 2 / jour.



LOT: 200
PER: NOV 2021
PPV: 80 DH 00

- Kalnafaz.

1 gelle x 2 / j



844,90

DOCTEUR JAMIL Aïcha
Médecine Générale (8428)
46, Rue Ahmed Sebagh . Casablanca
Tel. 05.22.81.03.15

صيالية الدار
PHARMACIE DE CASABLANCA
160, Bd El Mahatta . Casablanca
Tél 05 22 80 09 70

Lot: 180351
A consommer de
préférence avant le: 06/2023
PPC: 79,90 DH

PPV116DH40 LOT 9N022 1
EXP 11/2021

13,80
PPV116DH40

78,70

78,70

78,70